



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille neuf, le **04 décembre**, à vingt heures, s'est réuni Salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Valencogne, sous la Présidence de Monsieur DEPARDON Daniel, Maire.

Etaient présents : DEPARDON Daniel, GUINET Gilbert, BINI Gaëlle, DE LEYSSAC Yvette, PASCAL Jean-Yves, GANDY Olivier, COLLET-BEILLON Isabelle, FOURNIER Aurélie, DEPARDON Sandra, BLANC-MATHIEU Gabrielle

Etait absent : DEGOUD Jacky, excusé.

Secrétaire de séance : Gilbert GUINET

REGLEMENT DU COLUMBARIUM ET DU JARDIN DU SOUVENIR

Le projet de la création du columbarium et un jardin du souvenir vient d'être terminé au cimetière de la commune.

La mise en service du columbarium pourra être effective au 1^{er} janvier 2010.

Par conséquent, le Maire propose d'établir un règlement intérieur relatif au fonctionnement du Columbarium et du Jardin du Souvenir.

Le Maire demande aux membres présents d'approuver ce règlement relatif au Columbarium et au Jardin du Souvenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'adopter le règlement du columbarium et du Jardin du Souvenir annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Daniel DEPARDON.

